



Sur quelques monnaies de siège

*Exposé fait devant la SSN en septembre 2014
par Jacques Daunis*

Qu'est-ce qu'une monnaie de siège ?

Une monnaie de siège est une monnaie provisoire émise en temps de guerre ou de siège de ville, en peu d'exemplaires, par les autorités des villes assiégées pour limiter la perte des liquidités et pouvoir permettre le commerce entre habitants et payer les soldats de la garnison. Cette émission spéciale est d'autant plus nécessaire que les habitants lors d'un siège ont tendance, par prudence, à thésauriser la monnaie antérieure. Le terme technique utilisé en numismatique pour désigner cette monnaie est « monnaie obsidionale » (du latin *obsidio* = *siège*), c'est une catégorie particulière des monnaies dites « de nécessité ». Ces monnaies ne sont pas fabriquées sur ordonnance et décret ministériel, mais sur arrêté ou conseil de guerre. Elles sont émises dans l'urgence par l'autorité locale et souvent ne sont pas d'une apparence raffinée, elles sont acceptées pour une valeur nominale presque toujours beaucoup plus forte que la valeur intrinsèque du métal. L'écart de valeur pouvait avoir été délibéré, à cause d'une inflation interne à la ville ou tout simplement pour éviter qu'elles fussent thésaurisées. Et quand le siège cessait elles demeuraient encore quelques temps en circulation, pour compenser la pénurie de monnaie divisionnaire, mais elles étaient vite démonétisées. On relève pourtant un cas de monnaies de nécessité qui fut maintenue en circulation, celles du Siège de Strasbourg en 1814-1815, qui ne furent démonétisées qu'en 1856.

Pour les monnaies métalliques, elles sont très souvent frappées en frappe médaille. Ces monnaies quelques fois frustes peuvent être fabriquées à partir de simples morceaux de métal découpés à la main et frappés avec un coin, ou moulées, en argent, en cuivre ou en bronze et portent une valeur. Cette valeur correspondait en principe à un poids de métal défini, comme pour une monnaie classique, mais pouvait aussi être de nature fiduciaire sans correspondance avec la valeur du support (par exemple une pièce de 5 sols du siège de Mayence ne pèse que 20g en moyenne au lieu de 50g en théorie pour une pièce de 5 sols officielle), en métal commun, en papier ou même paraît-il en cuir, dans d'autre cas, les monnaies restantes courantes reçoivent une contremarque car le siège provoque une forte inflation et les autorités sont obligées de modifier la valeur faciale du numéraire.

Il faut tout d'abord rappeler que les premières monnaies de siège sont apparues lors du siège de Tournai, en 1521, lorsque les armées de Charles Quint assiégèrent puis prirent la ville défendue par les troupes de François 1^{er}. Je n'ai pas l'intention de donner une liste exhaustive des monnaies françaises de sièges, la liste serait trop longue et il existe pour

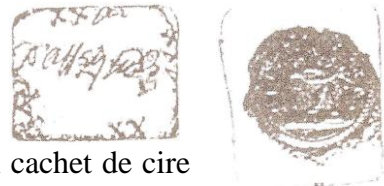


cela des ouvrages spécialisés, mais les siècles les plus riches en sont la fin du 17^{ème} ainsi que les 18^{ème} et 19^{ème} siècles, en raison des nombreuses guerres qui se sont déroulées sous Louis XIV, sous la révolution et sous Napoléon 1^{er}. A noter que certains collectionneurs de monnaies obsidionales considèrent la pièce de 5fr Hercule au type Dupré, avec le différent de Camélinat (1871A, différent : *trident au lieu de l'abeille*) frappée durant l'insurrection de la ville de Paris, comme la dernière monnaie de siège du monnayage français (ci-contre, valeur environ 300€ en TTB en 2011). Je vous présenterai seulement quelques unes de ces monnaies dont certaines que j'ai pu acquérir. Ces monnaies sont en général assez rares car émises en petites quantités, elles ne durent que peu de temps, en effet dès le siège terminé elles sont rapidement retirées et pourtant la plupart sont trouvées dégradées car elles sont très utilisées pendant la courte période du siège (rarement plus de quelques mois).

Les monnaies en papier ou en carton

Durant le siège d'une ville il n'est pas toujours possible d'émettre des monnaies métalliques lorsqu'il y a un manque de métal disponible, aussi d'autres possibilités ont été envisagées. Par exemple des monnaies en papier ont été émises dès 1711 lors du siège de Bouchain (ville situé à 17km au sud ouest de Valenciennes), lors de la guerre pour la succession (entre 1701 et 1714) du roi d'Espagne Charles II de Habsbourg, mort sans enfant en 1700, entre les deux héritiers postulants : les Bourbon de France (Louis XIV était le cousin et le beau-frère de Charles II) et les Habsbourg d'Autriche (Léopold 1^{er} était le cousin germain de Charles II et son plus proche parent). Pourtant Charles II avait légué par testament sa couronne à Philippe, duc d'Anjou, petit-fils du roi de France Louis XIV. Ce dernier est alors intronisé roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. Les Anglais, les Bataves et le Duc de Savoie s'allient aux impériaux pour combattre les Bourbons car l'alliance France et Espagne formerait une puissance trop importante. Mais lorsque Joseph 1^{er} de Habsbourg, le fils de Léopold 1^{er}, meurt sans enfant, c'est son frère Charles III d'Espagne qui lui succède et devient empereur. Le pouvoir des impériaux devenant redoutable aux yeux des anglais, ceux-ci se retirent de la coalition ce qui permet aux français de reprendre l'avantage et de conclure la paix. Plusieurs villes ont donc été prises et reprises au cours de cette longue guerre.

Par exemple lors du siège de Bouchain par les français (1711), faute de numéraire et afin de payer la troupe, le gouverneur de la place fit fabriquer des monnaies de nécessité de 5 et 25 sols à partir de cartes à jouer. Pour celle de 25 sols par exemple (*voir ci-contre*), il y a sur une face un cachet de cire rouge représentant un Cupidon tenant une lanterne sourde avec la devise « sans éclat » et sur l'autre aux 4 coins XXV (valeur de 25 sols) avec au milieu la signature du gouverneur en certifiant l'authenticité. Ces deux monnaies de 5 et 25 sols sont réputées uniques (déposées au Cabinet des médailles de La Haye).



Comme dans le cas de Bouchain, lors du siège de Le Quesnoy en 1712, des monnaies de 4 sols ont aussi été fabriquées à partir de cartes à jouer. Ces monnaies sont aussi excessivement rares. Il est à retenir de manière anecdotique que cette ville va subir un autre siège après la révolution en 1793, mais lorsqu'elle sera reprise par les armées françaises en 1794, la nouvelle sera transmise en quelques heures par le télégraphe Chappe au comité de salut public parisien, ce qui constitue une première mondiale.



Le Quesnoy : 4 sols

De manière plus traditionnelle, après la révolution, lors du siège de Mayence (qui a duré 3 mois en 1793) par une coalition austro-prussienne, il a été émis à côté de monnaies en bronze de 1, 2 et 5 sols qui sont décrites plus loin, un billet uni-face de 3 livres représenté ci-contre.



Bien d'autres exemples de monnaies obsidionales fiduciaires en papier peuvent être trouvés dans l'histoire de France, malheureusement je n'en possède pas pour vous en présenter.

Les monnaies métalliques, en argent, cuivre ou bronze

Les monnaies en argent sont plus rares que celles en métal moins noble car la plupart du temps les autorités de la ville assiégée ne possédaient pas suffisamment de ce métal.

On peut pourtant citer comme exemple lors du siège de Tournai (juin et juillet 1709) pour payer les soldats le gouverneur, monsieur de Surville fit frapper des pièces de 20 sols uni-face (entre 6 et 7g, environ 300€ à 400€) de 7,12g uni-face frappée sur une plaque d'argent découpée à la cisaille à partie de sa



vaisselle en argent pendant la guerre de succession. Il en fut mal récompensé car après sa reddition héroïque il revint à Paris où Louis XIV le fit embastillé car il avait osé mettre son effigie sur ces pièces, c'était un crime de lèse majesté.

Le siège de Barcelone (1652)

Pendant la guerre de 30ans opposant les dynasties des Bourbon et espagnole des Habsbourg, guerre qui s'est terminée par le traité des Pyrénées en 1659 (traité qui abandonne à la France l'Artois, le Roussillon et 33 villages de Cerdagne, sauf Llivia), les catalans appuyés par les français s'étaient révoltés contre les espagnols. En 1652 le long siège de Barcelone, très meurtrier en raison d'une épidémie de peste, se termine par la victoire des Espagnols sur les troupes franco-catalanes. C'est la fin de la domination française sur la Catalogne (1640-1652). Au cours de ce siège une rare monnaie obsidionale d'argent de 10 réaux de 2,65g au portrait enfantin de Louis XIV à droite, a été frappée (exemple de prix réalisé récemment, 538€ en TB/TTB).



A/ LVD. XIII. D. G. F. E. C. B.. Buste du Roi à droite, lauré et drapé, accosté de X - R, au-dessous 1652
R/ (lis) BARCINO. CIVIT. OBSESSA. Croix coupant la légende, cantonnée d'un anneau au 1 et 4 et de trois besants.

Les monnaies de bronze sont beaucoup plus communes

Le siège de Lille (août-septembre 1708) durant la guerre de succession de Charles II : bien que forte de 10.000 hommes et après une résistance honorable la ville dut capituler, pendant les deux mois de siège le commandant Boufflers fit frapper des monnaies de 20 sols, 10 sols et 5 sols à partir du métal de canons hors d'usage, ces 3 monnaies se



trouvent facilement entre 50 et 250€ selon l'état. Sur la pièce de 20 sols ci-contre sur 6 lignes: XX S – PRO DEFENSIONE – VRBIS – ET PATRIAE 1708.

Le 2^{ème} siège de Mantoue (1799)

Occupée par les français depuis le 2 février 1797, la ville subit un blocus de 72 jours et un siège de 20 jours en 1799. La garnison française forte de 4000 hommes dût capituler et les troupes autrichiennes commandées par le Général Kray occupèrent la ville. Durant ce siège des monnaies de nécessités furent frappées ou coulées. Un an plus tard après la paix de Lunéville, Mantoue fut rattachée à la République Cisalpine. Exemple ci-contre de la pièce coulée de 1 sol (11 à 12g, 26mm) : sur une face faisceau républicain surmonté du bonnet phrygien entre deux branches de lauriers entouré de ASSEDIO.DI.MANTOVA.A.7.R (pour *Anno settimo repubblicano* = *An sept républicain*), sur l'autre côté : UN SOLDO DI MILAN sur 4 lignes dans un cercle de perles (monnaie peu courante, valeur : environ 100€ à 200€ selon l'état).



Le siège de Mayence (1793) :

Sous la Convention les armées coalisées austro-prussiennes envahissent la France et se dirigent vers Paris. L'invasion est stoppée en septembre 1792 à Valmy par le Général Dumouriez. Mais le 31 mars 1793 les Prussiens assiègent Mayence avec 80 000 soldats contre 22 000 assiégés. Mayence est encerclée mais le général Custine résiste. Le Général Alexandre de Beauharnais envoyé de Paris ne parviendra pas à délivrer Mayence ce qui lui vaudra d'être guillotiné. En juillet 1793 après 4 mois de siège le Général Prussien Kalkbrenner entre en vainqueur dans la ville. Les soldats obtiennent les honneurs de la guerre et repartent libres. A Paris où l'on cherche des coupables pour payer les échecs militaires, le général Custine, accusé de trahison, est à son tour guillotiné.

Trois pièces ont été émises pendant le siège : 1 sol, 2 sols et 5 sols, quasiment au même modèle, en bronze, cuivre ou métal de cloche. La pièce de 10 sols sera remplacée par un assignat de 10 sous.

Ces 3 pièces sont en frappe médaille et gravées par Jacques Stiler mais la frappe est souvent mal centrée.

L'avvers ressemble à celui des 2 sols constitutionnels de Louis XVI, mais avec la légende républicaine : REPUBLIQUE FRANCAISE 1793 L'AN 2, au revers : MONOYE DE SIEGE DE MAYENCE, valeur encadrée de 2 marguerites. Il n'y a pas de différent monétaire (la pièce de 5 sols pèse entre 15 et 20g). Pour la pièce de 2 sols il existe une variété de rameaux à l'avvers avec une rangée de feuilles supplémentaires.

Ces monnaies ne sont pas communes et celles en bon état de conservation sont rares car elles sont lourdes (15 à 20g pour la pièce de 5 sols), le relief est important et n'est pas protégé par un listel. De plus, le manque de numéraire a sans doute favorisé leur circulation. Ces pièces se négocient aux alentours de 100€ à 250€ selon l'état.



2 sols constitutionnels



Le siège de Strasbourg

Sous le premier empire, à la suite à la désastreuse campagne de Russie de 1812, les troupes de la coalition du nord envahissent l'Alsace, Strasbourg est alors investie tandis que le maréchal français Victor se retirait derrière les Vosges. Le général Bourrier et le comte Rhoderer organisent alors la résistance de la place de Strasbourg dès le 2 janvier 1814, alors que les Badois en font le blocus. Mais Napoléon ayant abdiqué à Fontainebleau le 6 avril, le 13 avril, après trois mois de blocus, le Général Bourrier se rallie à Louis XVIII dont la venue met fin au conflit, et le 13 avril 1814 le drapeau fleurdelisé des Bourbons remplace le drapeau tricolore sur la flèche de la cathédrale. Pendant cette période il a été frappé au millésime de 1814 une pièce en bronze de UN centime au N couronné (environ 22g, diamètre 31,5mm et tranche lisse, lettres d'atelier BB) dont le revers semble repris du "DECIME" de Dupré (ci-contre, mêmes poids et diamètres).



Dès l'arrivée de Louis XVIII (première restauration) le motif de Napoléon est remplacé par un L entouré de trois lis. Il existe plusieurs variétés de ces deux monnaies, avec ou sans point derrière la date et point ou non après UN décime.



Pendant les cents jours on refraappe au millésime de 1815 les mêmes monnaies au N et après la chute de Napoléon on remplace comme précédemment le N par un L après que la garnison eut accepté de rendre la ville deux mois après le retour de Louis XVIII, soit le 4 septembre 1815. Il semblerait que la frappe au "L" qui reprend au retour de Louis XVIII se soit poursuivie en 1816 avec les mêmes coins. Les deux types (au "N" et au "L") seront légalisés par décret. Ces quatre monnaies contrairement aux autres monnaies obsidionales ont continué à circuler jusqu'en 1856, année où elles ont été démonétisées. Les " UN DECIME" au "N" couronné sont plus rares que ceux aux "L", mais ils sont tous rares en bon état !

Le siège d'Anvers (début février - 1 mai 1814)

Durant la Révolution, la Belgique est occupée par la France. Les Anglais qui craignent pour leur pays tout proche, associés aux coalisés, assiègent Anvers en février 1814. Une garnison commandée par Lazare Carnot (qui avait été nommé gouverneur de la place), défend la ville isolée à la suite de la retraite des armées napoléoniennes. En mai, après la première Restauration, Carnot accepte de rendre la ville sur ordre du nouveau gouvernement Français (celui de Louis XVIII) le 1er mai 1814 et quitte Anvers le 3 mai.

Durant ce siège et pour remédier à la pénurie de petit numéraires, des pièces obsidionales de 5 et 10 centimes furent frappées en bronze de canon et cuivre rouge (ou mélange des deux). La frappe se fait d'abord dans les ateliers privés de l'entreprise Wolschot puis, simultanément, au chantier de l'Arsenal d'Anvers. Les premières frappes (jusqu'au 13 avril) sont aux "N" de Napoléon. Après la



